R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PONTS SUR SEULLES

Mairie de PONTS-SUR-SEULLES
3 bis, rue Saint-Sylvestre
Lantheuil
14480 PONTS-SUR-SEULLES
Tél. : 02.31.80.16.20
mairie@ponts-sur-seulles.com

L'an **deux mil vingt deux, le vingt et un juillet**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTS-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU**,** Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, M. Frédéric BEAU, Mme Agnès THOMASSET, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Lionel REY, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Edouard FIQUET, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Excusés et Représentés : Mme Patricia BUON en faveur de Mme Michèle ZUNDT, Mme Aurélie MONTAGNE en faveur de M. Laurent YVELIN, Mme Catherine CALLÉ en faveur de M. Jacques DULLIAND, M. Patrice JAHOUEL en faveur de M. Gérard LEU, Mme Céline RESSEGUET en faveur de Mme Maryse GOUCHAULT.

Étaient Absents : M. Benjamin LEPARQUIER.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

INFORMATION : Ajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Signature d'un acte d'engagement pour l'extension souterraine du réseau électrique pour la construction d'une nouvelle maison d'habitation située sur la commune historique d'Amblie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

INFORMATION : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2022.

POUR : 18	***CONTRE : 0***
ABSTENTIONS : 0	***REFUS DE VOTE : 0***

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATION : Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Jacques Dulliand.

INFORMATION : Autorisation au Maire pour demander la subvention APCR au Conseil Départemental pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Lors du dernier conseil municipal, le conseil avait validé une demande de subvention APCR (Département) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques (6,3 Kw) pour de l'autoconsommation et revente de l'excédent de production.

Lionel Rey précise que l'octroi d'une subvention départementale pour ce projet est incompatible avec une aide départementale.

Le projet a donc été revu :

1. Bridage de la production au niveau du besoin de la mairie ;
2. Rajout d'une pompe à Chaleur, en remplacement de la chaudière Gaz, avec alimentation pour partie par les panneaux solaires.

Le département accepte de subventionner ce double équipement.

L'état, par le biais de la DSIL, pourrait également participer à cet investissement

La délibération du conseil, pour inscrire ce projet aux dépenses d'investissement, interviendra lors du prochain conseil municipal. Le devis concernant la Pompe à Chaleur est en cours de réalisation.

Le dossier devra être déposé au département avant la fin du mois de septembre.

L'ensemble du conseil municipal a émis un avis favorable pour ce projet.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-033 : Autorisation au Maire pour réorganiser les bureaux de vote de façon géographique

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article R 40 du code électoral, chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs.

Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'excède pas le nombre de 800 à 1 000 électeurs.

La commune de PONTS SUR SEULLES compte à ce jour 1025 électeurs sur la liste principale et 1 électeur sur la liste complémentaire municipale répartis sur 2 bureaux de vote situés sur la commune historique de Lantheuil. Le bureau 1 (mairie de Lantheuil) compte 778 électeurs (communes historiques de Lantheuil et Tierceville) et le bureau 2 (salle des fêtes de Lantheuil) compte 247 électeurs (commune historique d'Amblie).

La répartition démographique des électeurs sur le territoire communal a évolué. Tenant compte du futur projet de lotissement sur la commune historique d'Amblie, en amont du bourg de Lantheuil, il convient de revoir le découpage du périmètre géographique des bureaux de vote.

Pour permettre un équilibre entre le nombre d'électeurs affecté à chaque bureau de vote et d'accueillir dans les conditions légales les futurs nouveaux électeurs, Monsieur le Maire propose de soumettre à Monsieur le préfet du Calvados, la modification du découpage électoral de la commune de la manière suivante :

Actuel périmètre géographique	
BUREAU 1 : Mairie de Lantheuil	Communes historiques de Lantheuil et Tierceville
BUREAU 2 : Salle des fêtes de Lantheuil	Commune historique d'Amblie
Nouveau périmètre géographique	
BUREAU 1 : Mairie de Lantheuil	
Commune	**Rues**
Tierceville	Toutes
Lantheuil	Rue Arago
	Rue Belle Fontaine
	Rue de Bretteville
	Château de Manneville
	Impasse des cordonniers
	Rue Douet de la Gronde
	Rue Fleurie du n°2 au 24
	Rue Fleurie du n°1 au 37
	Rue des Granges
	Rue Jacques Turgot
	Rue du Jardin Orange
	Rue de Manneville
	Rue Saint Sylvestre

	Rue de la Salle des Fêtes
	Chemin Blanc
	Rue des Courts Sillons
	Rue de la Courtière
BUREAU 2 : Salle des fêtes de Lantheuil	
Commune	**Rues**
Amblie	Toutes
Hameau de Pierrepont (Lantheuil)	12ème siècle
	Route de Caen
	Fontaine Henry
	Rue de la Vallée
Lantheuil	Rue des Valettes
	Rue Ampère
	Rue Faraday
	Rue Fleurie du n°26 au 54
	Rue Fleurie du n°43 au 69
	Nouveau lotissement

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide
À l'unanimité :

- **DE VALIDER** le nouveau périmètre géographique et découpage électoral.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-034 : Autorisation au Maire pour le reglement d'une subvention exeptionnelle d'un montant 50€ au comité des fêtes de Ponts sur Seulles.

Afin de soutenir la manifestation du 14 juillet 2022 « Le cochon grillé » du comité des fêtes de Ponts sur Seulles, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide
À l'unanimité :

- **DE VALIDER** au titre de l'année 2022, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€ au comité des fêtes de Ponts sur Seulles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-035 : Signature d'un acte d'engagement pour l'extension souterraine du réseau électrique pour la construction d'une nouvelle maison d'habitation située sur la commune historique d'Amblie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager portant le n° PA01435520D0001 consistant en la réalisation d'un lot à bâtir pour la construction d'une maison individuelle d'habitation a été accepté le 15/10/2020.

Un permis de construire portant le n° PC01435522P0003 a été déposé en mairie le 30/05/2022.

Le SDEC ayant été interrogé sur ce projet avait précisé que celui-ci nécéssitait une extension basse tension souterraine de 105 ml. Le coût total de l'opération s'élève à 10 349,00 € HT. Le reste à charge de la commune quant à lui s'élève à 4 139,60 € net réfacté. Monsieur le Maire présente donc l'acte d'engagement correspondant à ce dossier (annexe 1).

Il est à noter que le SDEC ENERGIE est le seul bénéficiaire du remboursement de la TVA.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide
À l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant au dossier PC01435522P0003 ;
- **D'AUTORISER** la construction des ouvrages nécessaires par le SDEC ENERGIE ;
- **DE VALIDER** la contribution de la commune qui s'élève à 4 139.60 € net réfacté ;
- **D'AUTORISER** l'engagement des crédits nécessaires ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses.

a. Concert de musique du lundi 25 juillet 2022

Dans le cadre du festival « Musique en Côte de Nacre », un concert aura lieu dans l'église de Lantheuil.

Le maire propose aux membres du conseil qui souhaiteraient participer à ce concert, une participation de la commune.

b. Repas des anciens

Maryse Gouchault évoque le prochain repas des ainés, prévu le 13 novembre 2022.

Plusieurs devis ont déjà été reçus.

L'option d'une prestation sans service (service assuré par des bénévoles) est retenue.

c. Transfert de la bibliothèque

Le projet de transfert de la bibliothèque à l'Agora permettrait de la rendre en accessibilité et la rapprocherait de l'école.

Ce projet de transfert est suspendu jusqu'au retour de l'audit que la CDC va engager en septembre sur le réseau de bibliothèques du territoire. En outre, ce transfert devra faire l'objet d'un accord du département, en charge des bibliothèques du calvados.

d. Le bâti au XVIIIème siècle

M. Bailleuil, Association « Les Nouveaux Mondes », organise, le vendredi 29 juillet 22, à partir de 14h00, une visite sur Amblie : « De la pierre au bâti au XVIIIème siècle » : visite des carrières d'Orival, puis de la ferme Levallois.

Un pot au Jardin des Marettes (local « Radis qui Rit ») clôturera la visite.

e. Permanence des élus en l'absence du maire

Durant les congés du maire, les permanences des élus s'établissent ainsi :

S30 et S31 : Frédéric Beau

S32: Patricia Buon

S33 et S34 : Jacques Dulliand

Fin du conseil à 21h30.